

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**
Du lundi 27 mai 2015



Présents : Olivier BERNARD, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Priscilla JOUTY GARCIA, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Patrizia MOYEUX, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER.

Absents :

Laurence CALIN, procuration à Isabelle GAGO, Frédéric FERE procuration à Patrice MANCEAU, Patricia THIBAULT procuration à Manuela PINSON.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Révision du loyer du bassin de pêche n° 3

Le prix du loyer pour les années 2015, 2016 et 2017 est fixé à 1 120 €.

Révision du loyer du bassin de pêche n° 4

Le prix du loyer pour les années 2015, 2016 et 2017 est fixé à 1 140 €.

Location du bassin de pêche n°8

Suite à la défection du locataire, le bassin est réattribué pour un loyer de 1 545 € pour les années 2015, 2016 et 2017.

Décision modificative n° 2 – budget lotissement

Le Conseil Municipal procède à un transfert de compte à compte pour respecter les règles de comptabilité. Ce mouvement n'a aucun impact sur les finances communales.

Redevance de concession Grdf

Le Conseil Municipal fixe la redevance due par Grdf à 695.86 € pour 2015.

Attribution des logements communaux disponibles

Le Conseil Municipal valide la décision du Centre Communal d'Action Sociale qui a attribué les logements communaux conventionnés vacants :

- 6 rue de l'église pour un loyer mensuel de 392 €,
- 3A rue de l'église pour un loyer mensuel de 446 €.

Remboursement de cautions

Suite aux états de lieux établis, le Conseil Municipal décide le remboursement des cautions versées.

Création de 3 postes d'adjoints d'animation

Après accords des agents concernés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention décide la modification des contrats de travail des adjoints techniques pour les mettre en adéquation avec leurs nouvelles fonctions :

- 1^{er} agent : diminution des horaires à 6 h 25 et création d'un poste d'adjoint d'animation à 25 h 30
- 2^{ème} agent : diminution des horaires à 8 h 30 et création d'un poste d'adjoint d'animation à 24 h
- 3^{ème} agent : diminution des horaires à 22 h et création d'un poste d'adjoint d'animation à 9 h

La séance se termine à 20 h 30.

INSCRIPTIONS DES ENFANTS AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service périscolaire.
Les dossiers complétés doivent être retournés au plus tard le 30 juin 2015 en mairie.

Le Conseil Municipal félicite le Football Club de Remilly pour sa saison et sa participation à la finale de la coupe de Côte d'Or.